



Droit du gendarme et du code la route

Par **picard001**, le **04/08/2010 à 19:21**

Bonjour, j'ai été sous le coup d'un avis de rétention de permis. Ayant dépassé de plus de 50 km/h la limitation autorisée, j'ai interrogé le gendarme contrôleur et son collègue (motard). Sur 3 voitures les unes derrière les autres sur une voie, nous sommes tous en excès de vitesse. Pourquoi étant le dernier je suis pénalisé et non le premier ? Réponse du gendarme: comme nous sommes deux j'ai choisi les voitures ayant la plus grande vitesse. Ma question : dans cette situation est-ce que le gendarme a toute autorité pour choisir qui verbaliser ?

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010 à 13:44**

Bonjour, OUI, les infractions des autres au code de la route ne doivent jamais justifier les nôtres.